

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION CENTRALE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES
DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

*Direction de l'administration générale,
du personnel et du budget*

Sous-direction de l'administration
des services centraux

Arrêté du 27 mars 2008 modifiant la composition du comité d'hygiène et de sécurité de l'administration centrale

NOR : SJSJG0830240A

Le ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité,
Le ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et notamment son article 16 ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 relatif aux comités techniques paritaires ;
Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique et notamment les articles 34 et 39 ;
Vu le décret n° 97-706 du 11 juin 1997 relatif aux attributions du ministre de l'emploi et de la solidarité ;
Vu l'arrêté du 7 novembre 1996 portant création et composition de comités d'hygiène et de sécurité au ministère du travail et des affaires sociales ;
Vu l'arrêté du 9 mai 2005 portant nomination des membres du comité d'hygiène et de sécurité central,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 2 de l'arrêté du 9 mai 2005 portant nomination des représentants du personnel au comité d'hygiène et de sécurité central est modifié comme suit :
Est nommé représentant du personnel au comité d'hygiène et de sécurité créé auprès du directeur de l'administration générale, du personnel et du budget ;
Sur désignation du syndicat UNSA ;
Membre titulaire : Mme Roumegou (Sylvie), en remplacement de M. Rothstein (Bernard).

Article 2

Le directeur de l'administration générale, du personnel et du budget est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité et du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait à Paris, le 27 mars 2008.

*Le directeur de l'administration générale,
du personnel et du budget,*
E. MARIE